



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 16 décembre 2020

## OBJET :

DE-20-12-1-37) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 03 décembre 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absent excusé : M. LEROY (pouvoir à Mme KAMINSKA).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2020 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé du 10 décembre 2020,

### D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Attribue une subvention à chacune des associations suivantes :

|                                                          |                 |
|----------------------------------------------------------|-----------------|
| Association vincennoise d'escalade                       | 6 000 €         |
| Basket Athlétique club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes) | 3 000 €         |
| Club Bayard Équitation                                   | 500 €           |
| Tennis de table vincennois                               | 800 €           |
| Vincennes Athlétique                                     | 700 €           |
| Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)                        | 5 000 €         |
| <b>Total</b>                                             | <b>16 000 €</b> |

ARTICLE II : Ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus au Budget primitif 2020, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

***Signé***